



CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2013

Vers une participation et une mise en oeuvre universelles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES PAYS SONT ENCOURAGÉS À SIGNER, RATIFIER OU ADHÉRER AUX TRAITÉS MULTILATÉRAUX DURANT LA CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DE 2013

NATIONS UNIES, New York, le 19 septembre 2013—

Afin d'encourager une participation toujours plus large aux traités multilatéraux, l'Organisation des Nations Unies organise cette année la Cérémonie des traités au Siège de l'Organisation à New York du 24 au 26 septembre et les 30 septembre et 1er octobre 2013. Lors de la Cérémonie, les États Membres sont invités à signer ou à devenir parties aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

Dans la lettre d'invitation qu'il a adressée aux États Membres, le Secrétaire général Ban Ki-moon a indiqué que cette Cérémonie des traités "offre aux États une occasion unique d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans des instances nationales et internationales, de signer les traités multilatéraux [...], de les ratifier et d'y adhérer."

Plus de 550 traités multilatéraux sont déposés auprès du Secrétaire général. Un certain nombre d'entre eux pourraient rapidement atteindre une participation universelle. D'autres ne nécessitent plus que le dépôt de quelques instruments de ratification ou d'adhésion afin d'entrer en vigueur. Dans sa lettre d'invitation le Secrétaire général a appelé les États à conjuguer leurs efforts pour "soutenir l'application universelle de l'ensemble des normes convenues à l'échelle internationale."

Les droits de l'enfant sous le feu des projecteurs

Cette année, la cérémonie tient à mettre en exergue la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Alors que la Convention est le traité relatif aux droits de l'homme ayant été le plus largement et le plus rapidement ratifié dans l'histoire, avec 193 États parties, les deux Protocoles facultatifs n'ont pas encore atteint une participation universelle, comptant respectivement 152 et 163 États parties. Les États Membres des Nations Unies sont donc invités à se joindre à l'effort entamé afin de faire de ce monde un endroit plus sûr pour les enfants en devenant parties à ces traités et en les mettant en œuvre de manière concrète.

Les États Membres sont également vivement encouragés à ratifier ou adhérer au nouveau troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, lequel a déjà fait l'objet de ratification et d'adhésion par six États et requiert, pour son entrée en vigueur, quatre ratifications ou adhésions supplémentaires. Le Protocole facultatif permettra aux enfants de soumettre des communications au



NATIONS UNIES

Comité des droits de l'enfant. Grâce à ce nouvel instrument, les enfants auront, comme les adultes, accès aux instances internationales de protection des droits de l'homme.

Contexte

En septembre 2000, les Nations Unies ont invité les dirigeants du monde, réunis pour l'historique Sommet du Millénaire, à mettre à profit leur présence au siège des Nations Unies pour signer un nombre important de grands traités internationaux. Cette année-là, la Cérémonie des traités, dénommée "Une invitation à la participation universelle", a offert une plate-forme pour que les Gouvernements fassent part de leur détermination à renforcer l'état de droit chez eux comme sur la scène mondiale. Depuis, la Cérémonie des traités a été organisée chaque année, souvent parallèlement au débat général de l'Assemblée générale, en septembre. De 2000 à nos jours, les cérémonies des traités ont donné lieu à près de 1765 nouvelles signatures, ratifications, adhésions ou autres actions liées aux traités.

Pour de plus amples informations concernant la Cérémonie des traités de 2013, veuillez consulter :

<http://treaties.un.org>

Pour les demandes de renseignements des médias, veuillez contacter :

Martina Donlon

Département de l'information

E-mail: donlon@un.org

tel: +1 212 963 6816



NATIONS UNIES